## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2018 A 19 H 00

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire

Mesdames PRUDHOMME et COLOMBIN

Messieurs PIETERS, DELASSUS et DEPOORTER

<u>Etaient absents excusés</u>: Monsieur LECOCQ

Mademoiselle COLOMBIN ayant donné pouvoir à Madame

**COLOMBIN** 

<u>Etaient absents</u>: Madame MONCOMBLE

Monsieur BEAURAIN

<u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur DELASSUS

Monsieur DUPUIS ouvre la séance et souhaite ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération concernant la cession des parcelles de terre communales louées à Madame Géraldine BELLAVOINE

### 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 Mai 2018

Le compte-rendu de la réunion du 4 Mai 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

#### 2) Délibération concernant travaux supplémentaires de sécurisation routière

Monsieur DELASSUS présente au Conseil Municipal le devis de la Société « COLAS » concernant des travaux supplémentaires de sécurisation routière, à savoir la pose de bordures anti-stationnement Rue d'Hangest.

Après en avoir délibéré le Conseil retient ledit devis pour un montant H.T. de 5 377,00 Euros soit 6 452,40 Euros TTC.

POUR: 7 dont 1 pouvoir

# 3) <u>Délibération relative à la reprise de trente concessions en état d'abandon dans le cimetière communal</u>

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la Commune de trente concessions, dont procès-verbaux de non cessation d'abandon de concessions annexés à la présente délibération, dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 16 Octobre 2013 et 26 Janvier 2018, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations pour chacune d'elles remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil Municipal délibère,

Les concessions dans le cimetière communal, dont procès-verbaux de non cessation d'abandon de concessions annexés à la présente délibération, sont réputées en état d'abandon;

Monsieur le Maire est autorisé à reprendre lesdites concessions au nom de la Commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

POUR: 7 dont 1 pouvoir

## 4) <u>Délibération concernant participation financière de la Commune pour le personnel d'accompagnement dans le bus scolaire</u>

Monsieur le Maire expose qu'à la prochaine rentrée scolaire une personne va être embauchée en contrat à durée déterminée, soit pour la période scolaire 2018-2019 pour la surveillance des enfants dans le bus à destination de l'Ecole d'Hangest-Sur-Somme.

Le contrat sera effectué au nom de la Commune d'Hangest-Sur-Somme.

Les frais seront pris en charge par les Communes d'Hangest-Sur-Somme, Soues, Le Mesge et Bourdon.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer la convention qui sera établie ainsi que de régler à la Commune d'Hangest-Sur-Somme le quart de la participation financière.

POUR: 7 dont 1 pouvoir

## 5) <u>Tirage au sort de jurés d'assises</u>

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en séance du 11 juin 2018, le Conseil Municipal d'AILLY-SUR-SOMME, Chef-lieu de Canton, a procédé au tirage au sort des communes à désigner pour la constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises. La Commune de Bourdon a été retenue et doit procéder au tirage au sort de trois jurés d'assises à partir de la liste électorale.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

## 6) <u>Délibération concernant la cession des parcelles de terre communales louées à Madame Géraldine BELLAVOINE</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame Géraldine BELLAVOINE va faire valoir ses droits à la retraite et souhaite céder les terres communales qui lui sont louées.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la cession des terres louées par Madame Géraldine BELLAVOINE à son successeur, Monsieur Jérôme PATOUX époux de Madame Cindy BELLAVOINE, membre du GAEC DES BOISSEAUX à HAVERNAS (80670).

Le Conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bail sous seing privé et tout document afférent à cette cession, dont le fermage sera établi sur la base de 6 quintaux à l'hectare.

POUR: 7 dont 1 pouvoir

### 7) <u>Informations et questions diverses</u>

- Monsieur Franck PIETERS, dans le cadre de sa délégation sur l'environnement, ayant été informé après la mise en route du chantier de dépôts de remblais dans la prairie permanente route de Flixecourt, en même temps que ses collègues adjoints et conseillers, tient à préciser aux habitants de Bourdon que ce dossier a été géré, suivi et validé par Monsieur le Maire, Alain DUPUIS.

L'ensemble des démarches réglementaires, administratives, environnementales et agricoles ont été réalisées sous son autorité.

Monsieur Franck PIETERS demande qu'un courrier soit fait au département afin d'être vigilant et de préserver l'état de cette voie départementale qui peut être endommagée par les manœuvres des camions et ajoute le souhait du maintien des bas-côtés pour éviter les ruissellements vers le village.

Monsieur le Maire précise que ce chantier est d'ordre privé après vérifications auprès des organismes compétents en la matière et qu'il ne peut être tenu pour responsable de quoi que ce soit et n'a en aucun cas validé ce dossier comme le prétend Monsieur PIETERS. Les personnes qui auraient un doute à ce sujet peuvent, comme Monsieur le Maire l'a fait, s'adresser auprès des services concernés de l'administration.

- Monsieur DELASSUS informe le Conseil que sur les Communes d'HANGEST-SUR-SOMME et BOURDON il a été relevé la présence de frelons asiatiques. Il est à noter que ces insectes sont nuisibles et se nourrissent d'abeilles. Toute personne en apercevant doit appeler la Préfecture (voir plaquette d'information jointe au présent compte-rendu).

#### - Madame PRUDHOMME demande à Monsieur le Maire :

. Si les photos des manifestations communales ont été envoyées à Monsieur Benoit DEPOORTER pour actualiser le site internet de la commune tel qu'il était convenu.

Monsieur Benoit DEPOORTER précise qu'il rencontre actuellement quelques problèmes techniques avec la mise à jour du site. Il va intervenir pour les solutionner.

Monsieur le Maire va lui faire parvenir les visuels.

. Que le compte ouvert à la FNAC d'Amiens au nom de la mairie soit réactualisé pour permettre aux ayants droit le retrait des commandes.

Il est déterminé que les personnes autorisées sont les membres de l'exécutif : Monsieur le Maire et les Adjoints.

Monsieur le Maire répond que la demande de mise à jour sur ce compte sera faite.

. Qu'en complément du rapport financier 2017 que Monsieur le Maire a communiqué lors de la dernière réunion de Conseil du 4 Mai 2018 concernant la location de la salle multi-activités, une information sur la nature et le taux d'occupation soit transmise.

Ces éléments factuels d'utilisation permettront une meilleure lisibilité pour les habitants sur l'utilisation de la salle : rencontre-animation du club des aînés du village, assemblées générales, réunions de travail ou manifestations des associations de Bourdon, séminaires de travail d'entreprises...

Monsieur le Maire rappelle que la gestion et la promotion de la salle ont été attribuées à Monsieur DELASSUS et Madame PRUDHOMME.

. Que soit mise en place une procédure systématique de « témoignage communal » aux habitants lors d'évènements familiaux qui les touchent (mariage, naissance, deuil...), sous forme de carte.

Monsieur le Maire en convient et suggère de développer cette idée.

#### - Madame PRUDHOMME annonce au Conseil:

. Le départ de Madame Anne PIETERS en tant que bibliothécaire bénévole.

La commune lui rendra hommage pour ses 14 années de présence à l'animation de la bibliothèque municipale, le vendredi 6 juillet 2018 à 18h à la bibliothèque.

Monsieur PROYARD, Vice-Président à la Communauté de Communes Nièvre et Somme, Délégué à la Culture a été convié.

Cérémonie de remerciement communiquée et ouverte à tous les habitants.

L'intégration en tant que bibliothécaire bénévole de Mademoiselle Nathalie VERMEESCH, habitante de Bourdon qui assurera des permanences à la bibliothèque en juillet et août, le samedi de 15 à 17h.

. Qu'un « Atelier de cuisine » s'est tenu mercredi 20 juin 2018 à la salle multi-activités de Bourdon. Cet atelier participatif est initié par les Foyers ruraux de Flixecourt, financé en partie par la CAF, animé par l'Association de Parentalité d'Amiens et en lien pour la 1ère édition avec le collège A. Manessier de Flixecourt. L'objectif de cette animation-atelier est d'offrir aux jeunes de notre territoire et à leur famille, un espace de rencontre, d'échange et de réalisation commune autour d'une activité afin de créer ou recréer un lien inter-génération.

Cette initiative pourrait se perpétuer lors de prochaines séances ouvertes aux habitants de la commune.

La municipalité est partie prenante dans ce projet de lien social en l'inscrivant dans son calendrier d'occupation de la salle multi-activités.

- . Qu'a eu lieu le 20 juin 2018 la cérémonie de signature du bail entre la commune de Bourdon et le Conservatoire des sites naturels de Picardie, lequel bail a pour objet la mise en place d'un éco-pâturage dans le larris communal. Cette manifestation communiquée a été honorée par la présence d'habitants venus en famille et de nombreux élus du territoire.
- . Qu'elle utilise désormais l'ordinateur portable de la mairie dans le cadre notamment de la réalisation des différentes informations communales dont elle a la charge. Que le journal communal « Rétrospective 2015-2017 » sera mis en ligne sur le site internet.
- . Que les prochaines manifestations sont :
- Le repas champêtre sous barnum (grillades)
  Samedi 7 juillet 2018
  Organisé par l'Association bourdonnaise « Chasse en plaine » sur réservation Terrain de Jeux, rue du marais.
- Le feu de la St Jean Samedi 7 juillet 2018 Terrain de Jeux, rue du marais.
- La Fête locale Dimanche 8 juillet 2018 Terrain de Jeux, rue du marais.
- La retraite aux flambeaux
  Vendredi 13 juillet 2018
  Départ place de la mairie 22h
  Arrivée chemin du halage pour le tir du feu d'artifice
- Le feu d'artifice sur l'Etang communal (1ère édition)
  Vendredi 13 juillet 2018 23h
  Chemin du halage rue d'Hangest
- La commémoration de la Fête Nationale, suivie de la remise des prix aux Lauréats Samedi 14 juillet 2018 11h15 Dépôt de gerbe au Monument aux Morts Place de la mairie Salle multi-activités Les diplômés doivent se signaler en mairie dès connaissance des résultats.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 20 h 40.